Image not found or type unknown

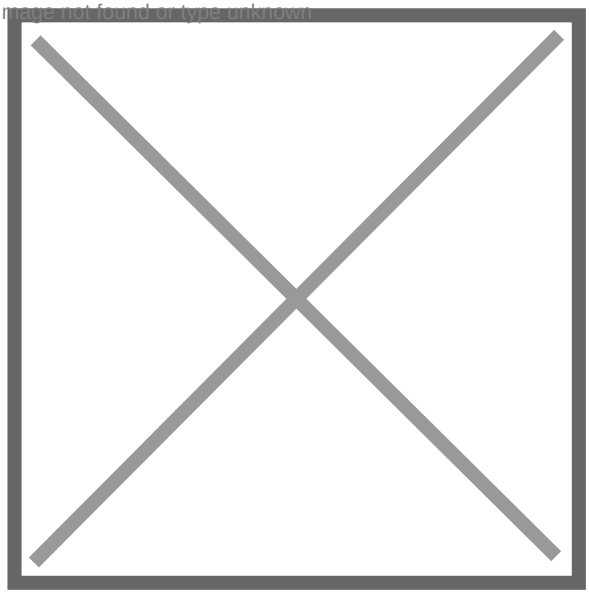

Dernier avis avant saisie vente

Par **Seran**, le **15/02/2016** à **19:32**

Bonjour,
Sans salaire pendant plusieurs mois, j'ai dû interrompre le remboursement des échéances de crédit consommation. J'ai repris depuis peu mais avec un salaire moindre et ai reçu des avis de commandements de payer de plusieurs huissiers.
Je leur ai envoyé un courrier avec les coordonnées de mon employeur pour effectuer une saisie sur salaire. Le montant global étant important, seule la saisie sur salaire me permet de rembourser de manière sereine avec un montant réglementé.
Un huissier est passé, me laissant un papier dans la boîte mais sans sonner.
Il m'a laissé un " dernier avis avant saisie vente" et me demande de prendre Rdv avec lui avant l'ouverture forcée des portes de mon domicile dans les prochains jours, pour encaisser la somme globale ou dresser un PV de saisie vente.
Je ne possède rien de saisissable à part un téléviseur qui a une dizaine d'années et dont la valeur est proche de 50€ à la revente, et un véhicule (nécessaire pour aller travailler) en LOA (location avec option d'achat) et donc qui n'est pas à mon nom.
Comment faire pour arrêter la procédure de saisie ? La valeur mobilière étant ridicule et à quoi bon me déposséder d'une Tv qui me sert de moyen d'information alors que j'ai communiqué mon souhait de rembourser mes dettes.
Peut on saisir mon véhicule en location sous couvert de la procédure de saisie vente ?
Je vous remercie pour vos réponses.
Cdlt.

Par **cocotte1003**, le **16/02/2016** à **08:35**

Bonjour, prenez contact avec d'huissier. Demander le titre exécutoire, il en a besoin pour la

saisie. Seul ce qui est à votre nom est saisissable. Il va falloir prévoir avec d'huissier un plan d'épuration de cette dette, proposez lui un montant mensuel, cordialement

Par **Seran**, le **16/02/2016** à **08:52**

Bonjour,
Merci pour votre retour.
Je ne peux pas prévoir de montant mensuel, mes ressources et charges et dépenses de santé et mise à jour règlement imposition année passée, ne me permettent pas de le faire.
J'ai demandé aux autres huissiers d'effectuer une saisie sur salaire.
Cette procédure étant en cours même avec le cabinet de l'huissier qui me harcèle aujourd'hui dans le cadre d'un titre exécutoire aux fins de saisie vente alors qu'ils ont des demandes en cours, de procédure classique pour d'autres créanciers.
J'ai transmis un courrier pour demander la saisie sur salaire pour l'ensemble des dettes.
Cdlt.

Par **Tisuisse**, le **24/02/2016** à **07:56**

Bonjour,

Comme dit précédemment, demandez, et exigez, le titre exécutoire de recouvrement car j'ai des doutes sur l'existence de ce titre exécutoire. En effet, ce titre ne peut être émis que par un juge et vous auriez dû être convoqué à l'audience.

J'ai comme l'intuition que vous êtes en présence d'officines de recouvrement qui se prennent pour des huissiers, ce que, bien entendu, elle ne sont pas, cela pour intimider le débiteur et le "forcer" à payer. Si c'est le cas, lisez le dossier spécial en te-tête de ce forum traitant des officines de recouvrement.

Vérifiez donc ces 2 points.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés